

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.26 Programme stratégique sur la diversité biologique

CONSIDERANT que l'érosion de la diversité biologique a atteint des proportions critiques et que certains scientifiques prédisent que, si les tendances actuelles se poursuivent, jusqu'à 25 pour cent des espèces de la planète disparaîtront au cours des prochaines décennies, ce qui s'accompagnera d'une dégradation tout aussi importante et inquiétante des habitats et des écosystèmes;

CONSIDERANT EN OUTRE que cette érosion de la diversité biologique signifie pour le monde la perte de son capital fondamental: ses gènes, ses espèces, ses habitats et ses écosystèmes ;

CONSIDERANT EGALEMENT que toutes les espèces ont le droit d'exister, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a déclaré en adoptant la Charte mondiale de la nature, en 1982;

CONSIDERANT AUSSI que la disparition des richesses vivantes de la planète est dangereuse, car les systèmes écologiques du monde entretiennent toutes les formes de vie et nous ne savons pas quels sont les éléments clés qui assurent le maintien de leurs fonctions essentielles;

CONSIDERANT ENFIN que de nombreuses initiatives prises par des institutions non gouvernementales, gouvernementales et intergouvernementales, sont des éléments essentiels de la solution à la crise mais qu'elles ont manifestement une ampleur ou une portée insuffisantes;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le Programme stratégique sur la diversité biologique, élaboré par l'UICN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut mondial des ressources (WRI), ainsi que l'objectif fixé consistant, entre autres, à établir une stratégie mondiale et un plan d'action décennal pour la conservation de la diversité biologique et, avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC), un rapport de situation sur la diversité biologique mondiale.
2. **RECONNAIT** que le Programme stratégique sur la diversité biologique est une initiative critique visant à utiliser la force inhérente aux buts et activités complémentaires des divers programmes et initiatives des institutions partenaires du programme en matière de conservation de la diversité biologique.
3. **APPUIE** le processus consultatif utilisé pour établir la stratégie de conservation de la diversité biologique, qui présentera le point de vue de tous les groupes en recherchant, dans toute la mesure possible, un consensus, mais en reflétant, le cas échéant, des divergences.
4. **RECONNAIT** les avantages multiples du Programme, qui s'adresse aux décideurs politiques, tout en communiquant ses conclusions aux ONG et aux communautés locales par le réseau qui est en train d'être établi en vue d'élaborer le Programme.
5. **INVITE** tous les membres de l'UICN à participer à l'élaboration de la stratégie de conservation de la diversité biologique, au Plan d'action décennal et au Rapport de situation.
6. **INVITE** tous les membres de l'UICN à participer à la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'action décennal.
7. **DEMANDE INSTAMMENT** à tous les membres de l'UICN de fournir des informations pour le Rapport de situation sur la diversité biologique mondiale.

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

8. INVITE le directeur général **A** garantir que, dans la limite des ressources disponibles, tous les programmes et commissions de l'UICN puissent contribuer au Programme stratégique sur la diversité biologique.
9. ATTIRE l'attention sur la Recommandation 18.29 de l'Assemblée générale et INVITE tous les membres de l'UICN **à** contribuer aux travaux de mise au point d'une convention mondiale sur la protection de la diversité biologique.